ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1493

présenté par
M. Vercamer, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer et M. Zumkeller

---

ARTICLE 16

À l’alinéa 32, après le mot :

« professionnalisation »,

insérer les mots :

« ainsi que pour toute action de formation nécessaire au développement de nouveaux métiers dans les filières émergentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La péréquation inter-branche doit clairement intégrer le cas de filières professionnelles nouvelles dont les besoins en financement de formation ne sont pas pleinement assurées par les entreprises en développement.